

ANNEXE

A L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020 RELATIVE AU LABEL « MONT-BLANC EXCELLENCE INDUSTRIES »

Entre :

Le **Pôle métropolitain du Genevois français**, sis 11 avenue Emile Zola, 74100 Annemasse, ci-après dénommé « le PMGF », représenté par son Président, Monsieur Christian DUPESSEY,

Et,

L'association **Mont-Blanc Industries**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 750 avenue de Colomby, 74300 CLUSES, n° SIRET 49207416600025 code APE 702 ZZ, et représentée par son Président, Monsieur Michel ALBRIEUX,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Mont-Blanc Industries met en œuvre le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », outil pour promouvoir et renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'industrie du futur, créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour le tissu économique local, **le Grand Annecy, la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes et le Pôle métropolitain du Genevois français ont signé le 16 novembre 2018 une convention de partenariat** avec l'ex-association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (remplacée par l'association Mont-Blanc Industries) pour soutenir le déploiement de ce dispositif au titre de leurs compétences dans le champ de l'économie.

Depuis la signature de cette convention, 48 entreprises ou sites industriels ont bénéficié de cet outil.

Au vu de ces résultats et considérant que ce dispositif permet aux industries du territoire d'entrer dans une démarche de progrès continu pour aller vers l'excellence industrielle, les collectivités territoriales partenaires décident de poursuivre leur soutien au Label « Mont-Blanc Excellence Industries » pour une durée d'un an au travers d'un avenant permettant de proroger, pour l'année 2021, la convention de partenariat 2018-2020 relative au Label « Mont-Blanc Excellence Industries ».

En complément de cet avenant, considérant les spécificités du territoire du Genevois français, constitué de 8 EPCI membres et de différents acteurs économiques publics et privés de proximité, il est convenu de préciser, sous la présente forme d'annexe à la convention de partenariat, les objectifs et modalités de coopération établis entre Mont-Blanc Industries et le Pôle métropolitain du Genevois français.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ANNEXE

Le nombre d'entreprises industrielles issues des filières de l'usinage complexe et de la mécatronique sur le Genevois français est estimé à environ 130 industries. 66 entreprises du Genevois français adhèrent actuellement à Mont-Blanc Industries (soit près de 21% des adhérents), représentant plus de 4 200 emplois pour 860 M€ de Chiffre d'Affaires.

Depuis 2018, 9 entreprises labellisées ont pu faire l'objet d'un accompagnement pour un objectif de 42 répartis sur 3 territoires.

Aussi, pour 2021, il est proposé d'approfondir le niveau de partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois français, ses EPCI membres et leurs agences économiques et représentants opérationnels et Mont Blanc Industries afin de :

- Faire davantage connaître, relayer les actions de Mont-Blanc Industries à destination des entreprises du Genevois français et, in fine, augmenter le nombre d'adhérents potentiels et d'entreprises accompagnées du Genevois français au sein de Mont Blanc Industries ;
- de leur faire bénéficier au maximum du programme d'actions issu du dispositif d'accompagnement du label « Mont-Blanc Excellence Industries » ;
- de relayer et faire davantage connaître, au sein de Mont-Blanc Industries et auprès des différentes entreprises adhérentes, les actions du Pôle métropolitain à destination des entreprises, par exemple : dispositif Mobilité pro (Plan de Déplacements d'entreprises), lignes de covoiturage, service d'autopartage ; promotion de l'économie circulaire, solutions de conciergerie ; événements à finalité économique ; Cité des Métiers du Grand Genève, développement de l'offre de formation dans le cadre de la démarche Grand Forma ; Club des entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc et développement de Chaires transfrontalières (efficacité énergétique et mobilité durable) dans le cadre de la Fondation Université Savoie Mont-Blanc Certaines actions des EPCI membres et de leurs agences économiques pourront être également relayées. Ces objectifs pourront notamment se traduire dans le diagnostic et l'identification des possibilités d'actions dans le cadre du label Mont-Blanc Excellence.

L'objectif fondamental de ce partenariat est de consolider et développer les coopérations au sein de l'écosystème économique du Genevois français, de jouer des effets de réseau pour renforcer la palette d'accompagnement des entreprises.

Les modalités et le contenu des actions de partenariat seront définis au fur et à mesure de l'année 2021 avec les acteurs économiques cités ci-après et pourra notamment s'appuyer sur :

- des formats simples de réunions de connaissance et de réseautage, de présentation et d'échanges entre acteurs économiques publics et privés du Genevois français (EPCI, Agences économiques) ;
- des relais réciproques de kits de communication prévus pour la promotion de Mont Blanc Industries, du dispositif « Mont Blanc Excellence Industries », des actions attenantes à ce programme ; des actions portées par le Pôle métropolitain à destination des entreprises ;
- des actions de valorisation des résultats des processus de labélisation sur le Genevois français ;
- des actions communes à définir (exemple : webinaire).

